

doit dire d'un empire qu'il *florissait*, et non qu'il *fleurissait*, puisque c'est ainsi que s'expriment la plupart des écrivains.

— Quand il s'agit d'un empire, d'un peuple, d'une ville, l'Académie exige *florissait*; mais elle dit : *les sciences et les arts florissaient* ou *fleurissaient*. A. L.

Toujours est-il certain que ce serait s'exprimer très mal que de dire : *faire florir les lois*, parce que l'infinitif *florir* n'est pas en usage.

REFLEURIR se conjugue comme *fleurir*; et dans le sens figuré, on fera mieux aussi de dire à l'imparfait *reflorissait*, et au participe actif, *reflorissant*.

#### FUIR (verbe actif et neutre).

*Fuir*, verbe actif, signifie *éviter, fuir le danger*.

*Fuir*, verbe neutre, signifie *courir pour se sauver d'un péril*.

Je fuis, tu fuis, il fuit; nous fuyons, vous fuyez, ils fuient. — Je fuyais; nous fuyions. — Je fuis; nous fuimes. — Je fuirai. — Je fuirais. — Fuis; fuyons. — Que je fuie; que nous fuyions. — Que je fuisse; que nous fuissions. — Fuir; fuyant; fui. — Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir*.

(Restaut, pag. 533. — Wailly, pag. 82. — L'Académie, sur la 150<sup>e</sup> Rem. de *Vaugelas*, pag. 22; son *Dictionn.* — Lévizac.)

Employé activement, c'est-à-dire, dans le sens d'*éviter*, ce verbe a pour participe *fui, fuite*.

Conjuguez de même le verbe *s'enfuir*, et observez qu'à cause du pronom personnel, on dit à l'impératif *enfuis-toi*, et non *enfuis-t'en*, ni *fuis-t'en*.

Observez encore que *en* se détache du verbe *s'en aller*, mais que cette particule est réunie dans le verbe *s'enfuir*; et qu'alors ce serait une faute grossière de dire *il s'en est fui*, au lieu de *il s'est enfui*.

Th. Corneille, qui fait cette remarque, est d'avis que c'est également mal s'exprimer que de dire *il s'en est enfui*, parce que, fait-il observer, c'est employer deux fois la particule *en*, que l'on joint à *fuir*; mais il nous semble qu'il y a un cas où cette règle n'est pas exacte, car on dit absolument *s'enfuir*, et avec un régime indirect, *s'enfuir de quelque endroit*. Or, dans le premier cas, il faut dire *il s'est enfui*, et non pas *il s'en est enfui*; dans le second, il faut nécessairement répéter *en*, pour indiquer le régime indirect, et alors dire, *il s'en est enfui*.

Nous avons d'autant plus de raison de penser ainsi, que l'Académie a dit : *On l'a mis en prison, mais il s'en est enfui*, c'est-à-dire, *il s'est enfui de prison*, ce qu'il fallait exprimer, et ce qu'on ne pouvait faire qu'en employant la préposition *en*.

— L'Académie, dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, ne donne aucun exemple de ce genre; et il faut reconnaître que cette locution est bien désagréable à l'oreille. Nous dirons donc : *On l'a mis en prison, mais il s'est enfui*. A. L.

#### GÉSIR (verbe neutre et défectif).

Ce verbe, qui n'est plus en usage, signifiait *être couché*; on dit

cependant encore : *il gît, nous gisons, ils gisent, il gisait, gisant*.

(L'Académie, Wailly, Féraud, Lévizac, Gattel, etc.)

Trévoux, Féraud et Gattel font observer que ces temps ne peuvent s'employer que dans le style plaisant.

Cependant, lorsque madame Dacier a dit : *Un vieillard gisant sur la terre.... le jouet des bêtes*, il me semble qu'elle s'est exprimée plus poétiquement que si elle eût dit : *couché, étendu*.

Il y a mieux, fait observer M. Lemare (pag. 411 de sa Gramm.); si, d'après l'avis de l'Académie, l'on peut dire, *il gît sur la paille*, pourquoi ne le dirait-on pas de soi-même à une deuxième personne ?

— L'Académie dit qu'on n'emploie guère ce verbe qu'en parlant des personnes malades ou mortes et des choses renversées par le temps ou la destruction. Elle ne reconnaît de ce verbe que les formes suivantes : Il gît, nous gisons, vous gisez, ils gisent. Je gisais, tu gisais, il gisait, nous gisions, vous gisiez, ils gisaient. Gisant. Quelques-uns doublent le *s* : il *gissait, gissant*. A. L.

*Gît* est la formule ordinaire par laquelle on commence les épitaphes; mais cette expression est belle aussi au figuré et surtout en poésie :

Ci-gît Vert-Vert, ci-gisent tous les cœurs. (Gresset, *Vert-Vert*, ch. IV.)

Peuples, rois, vous mourez, et vous, villes, aussi;

Là gît Lacédémone, Athènes fut ici.

(L. Racine, *La Religion*, ch. I.)

#### HAÏR (verbe actif).

Je hais, tu hais, il hait; nous haïssons, vous haïssez, ils haïssent. — Je haïssais; nous haïssions. — Je hais; nous haïmes. — Je haïrai; nous haïrons. — Hais; haïssons. — Que je haïsse; que nous haïssions. — Haïr; haïssant; haï, haïe.

(Wailly, pag. 83. — Restaut, pag. 333. — Demandre.)

Le *h* s'aspire dans tous les temps de ce verbe, et il n'a d'irrégularité que dans la prononciation. — Voltaire cependant (dans *l'Enfant prodigue*) a dit sans aspiration :

Je meurs au moins sans être haï de vous. (Act. IV, sc. 3.)

Et dans *Alzire* :

Aurai rendu comme eux leur dieu même haïssable. (Act. I, sc. 2.)

Mais c'est une faute qu'il faut éviter.

Les trois premières lettres de ce verbe forment toujours deux syllabes : *ha-i*, excepté au présent de l'indicatif : *je hais, tu hais, il hait*, et à la seconde personne singulière de l'impératif, *haïs*. Ces deux différentes prononciations se trouvent réunies dans ces vers de Racine :

Et je souhaiterais, dans ma juste colère,  
Que chacun le haït, comme le haït son père.  
(Les Frères ennemis, act. I, sc. 5.)

Quand il haït une fois, il veut haïr toujours.  
(Même pièce, act. II, sc. 3.)

Mais le roi, qui le haït, veut que je le haïsse.  
(Iphigénie, act. V, sc. 1.)



Ce verbe, comme le font observer Restaut et Wailly, ne se dit guère à la seconde personne du singulier de l'impératif ni au prétérit défini, ni à l'imparfait du subjonctif, et dans ces deux derniers temps, au lieu de se servir de l'accent circonflexe : *nous haïmes, nous haïtes, qu'il haït*, on se sert du tréma. *nous haïmes, vous haïtes; — qu'il haït.*

En faisant pour chacun de ces temps usage du tréma, on ne satisfait pas à la règle qui réclame l'accent circonflexe : mais on a préféré une faute d'orthographe à une faute de prononciation qui aurait un plus grand inconvénient (M. Boniface.)

#### ISSIR (verbe neutre).

Ce verbe, qui s'est dit anciennement pour *sortir*, n'est plus en usage qu'au participe passé *issu, issue*; on s'en sert pour signifier *venu descendu d'une personne, d'une race.*

(Le Dict. de l'Académ., Féraud, Wailly, Cormont.)

#### MENTIR (verbe neutre et irrégulier).

Se conjugue sur *sentir*. Ainsi écrivez *je mens*, et non pas *je ments*, comme l'a fait *Lévizac*.

Ce verbe ne peut être employé qu'avec précaution dans le style noble. Ainsi on a relevé avec raison l'expression suivante, comme prosaïque et trop familière :

*Il ne faut point mentir, ma juste impatience  
Vous accusait déjà de quelque négligence.*

(Racine, *Bérénice*, acte V, sc. 4.)

Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés.

Conjuguez de même *démentir*.

#### MOURIR (verbe neutre et irrégulier).

Je meurs, tu meurs, il meurt; nous mourons, vous mourez, ils meurent. — Je mourais; nous mourions. — Je mourus; nous mourûmes. — Je mourrai; nous mourrons. — Je mourrais; nous mourrions. — Meurs; mourons. — Que je meure, que tu meures, qu'il meure; que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent. — Que je mourusse; que nous mourussions. — Mourir, mourant; mort, morte, etc. (Le Dict. de l'Académie. — Wailly, pag. 83. — Restaut, p. 333.)

Ce verbe prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés. — Au conditionnel et au futur, on met deux *r*, et on les prononce.

Voyez aux *Remarques détachées* des observations sur l'emploi de ce verbe.

#### OUÏR (verbe actif et défectif).

Indicatif présent : *j'ois, tu ois, il oit; nous oyons, vous oyez, ils oient.*

Ni ce temps, ni l'imparfait *j'oyais*, ni le futur *j'ouïrai*, ne sont plus d'usage, non

plus que les temps qui en sont formés. On ne se sert maintenant de ce verbe qu'au prétérit défini de l'indicatif : *j'ouïs, il ouït*; à l'imparfait du subjonctif, *que j'ouïsse, qu'il ouît*; à l'infinitif, *ouïr*; et dans les temps composés, on se sert du participe *ouï, ouïe* et de l'auxiliaire *avoir*.

(Wailly, p. 84. — Restaut, pag. 334. — Féraud. — Trévoux, etc.)

— L'Académie donne pour le futur *j'ouïrai*, et pour le conditionnel *j'ouïrais*; elle indique aussi les formes *que j'ouïe* ou *que j'ouïe; oyant*. Mais elle restreint l'usage de ce verbe, et le borne à l'infinitif et aux temps composés. A. L.

Le verbe *ouïr* a une signification beaucoup moins étendue que le verbe *entendre*; il ne se dit proprement que d'un son passager, et qu'on entend par hasard et sans dessein. On ne doit pas s'en servir quand il est question d'un prédicateur, d'un avocat, d'un discours public; mais on dit très bien *ouïr la messe; Seigneur, daignez ouïr nos prières; les dimanches, la messe ouïras*; et au palais, *ouïr des témoins*. (Féraud et Gattel.)

#### OUVRIR (verbe actif et neutre).

J'ouvre, tu ouvres, il ouvre; nous ouvrons, vous ouvrez, ils ouvrent. — J'ouvrais; nous ouvrions. — J'ouvris; nous ouvrimes. — J'ouvrirai; nous ouvrirons. — J'ouvrirais; nous ouvririons. — Ouvre; ouvrons. — Que j'ouvre; que nous ouvririons. — Que j'ouvrisse; que nous ouvrissions. — Ouvrir; ouvrant; ouvert, ouverte, etc.

(L'Académie, Wailly, Restaut, etc.)

Ce verbe a, au présent de l'indicatif, la même finale que les verbes de la première conjugaison; ainsi la seconde personne de l'impératif ne prend point de *s*, excepté lorsqu'elle est suivie de *en* ou de *y*.

Conjuguez de même les verbes *couvrir, découvrir, entr'ouvrir, recouvrir, rouvrir, souffrir, offrir, mésoffrir*, etc.

*Remarque.* — *Recouvert* est le participe du verbe *recouvrir*, verbe actif de la seconde conjugaison, composé de *couvrir*, sur lequel il se conjugue, et de la préposition itérative *re*, qui indique la répétition d'une chose : *recouvrir*, c'est couvrir de nouveau. — *Recouvré* est le participe du verbe actif *recouvrer*, de la première conjugaison, qui signifie *retrouver, rentrer en possession, acquérir de nouveau une chose qu'on avait perdue*. Bien des personnes confondent plusieurs temps du verbe *recouvrir* avec ceux du verbe *recouvrer* : il en est effectivement plusieurs qui leur sont communs, comme le *présent* et l'*imparfait de l'indicatif*; mais le *prétérit défini* et le *participe passé* de ces deux verbes sont très différents; et, en effet, on dit *recouvrit* au prétérit défini du verbe *RECOUVRIR* : *il recouvrit le toit de sa maison*; et l'on dit *recouvra* au prétérit défini du verbe *RECOUVRER* : *il recouvra la santé, la vue.*

(Th. Corneille, sur la 44<sup>e</sup> Rem. de Vaugelas, page 125. — L'Académie, page 17 et 296 de ses *Observ.*; ses *Décis*, recueillis par Tallemant, page 70. — Restaut, page 330.)

L'Académie (dans son *Dict.*, édit. de 1798) fait observer que l'on disait autrefois *recouvert*, pour signifier *recouvré*, et que l'on dit en ce sens, *pour un perdu, deux recouverts*; mais elle ajoute qu'il vaut mieux dire *recouverts*. — En 1835, elle ne donne plus que ce dernier mot.



PARTIR (*verbe neutre et irrégulier*).

Je pars, tu pars, il part; nous partons, vous partez, ils partent. — Je parlais; nous parlions. — Je partis; nous partîmes. — Je partirai; nous partirons. — Je partirais; nous partirions. — Pars; partons. — Que je parte; que nous partions. — Que je partisse; que nous partissions. — Partir; partant; parti, partie.

Ce verbe prend tantôt l'auxiliaire *être* et tantôt l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés. Voyez, page 473, des *Remarques* sur l'emploi des auxiliaires *avoir* et *être* avec le verbe *partir*.

(Le *Dict. de l'Académie*, Féraud, Trévoux et les Gramm. mod.)

DÉPARTIR. Voy. les *Remarques détachées*.QUÉRIR (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe signifie proprement chercher avec charge d'amener celui qu'on nous envoie chercher, ou d'apporter la chose dont il est question; il n'est d'usage qu'à l'infinitif et avec les verbes *aller*, *venir*, *envoyer*.

(Regnier-Desmarais, page 410.—Wailly, page 84.—Et le *Dict. de l'Académie*.)

Allez me QUÉRIR un tel; je l'ai envoyé QUÉRIR; il m'est venu QUÉRIR. — Ce verbe n'est point admis dans le style noble.

Cependant Corneille a dit dans *Polyeucte* (acte IV, sc. 2) :

L'autre m'obligerait d'aller quérir Sévère.

Mais présentement on n'oserait plus s'en servir.

RECOUVRIRE. Voyez, page 535, au mot *ouvrir*, une observation essentielle sur l'emploi de ce verbe.

REPARTIR (*verbe actif*) et RÉPARTIR.

Dans le sens de *répondre sur-le-champ* et *vivement*, ce verbe se conjugue comme *partir* dans ses temps simples; mais dans ses temps composés il prend l'auxiliaire *avoir* : « Il ne lui a reparti que des impertinences. » (L'Académie.) — « Il lui a reparti avec beaucoup d'esprit. » (Dangeau.)

REPARTIR, verbe neutre, dans le sens de *retourner* ou *partir de nouveau*, se conjugue absolument comme *partir* dans ses temps simples et dans ses temps composés : « Il est arrivé avant-hier, et il est reparti ce matin. » (Dangeau.)

RÉPARTIR, verbe actif, dans le sens de *distribuer*, *partager*, se conjugue dans tous ses temps simples et ses temps composés comme *emplir* : Je répartis; nous répartissons. — Je répartissais; nous répartissions. — Je répartis; nous répartîmes. — J'ai réparti. — Je répartirai. — Répartis; répartissons. — Que je répartisse, etc. — Réparti, répartie. (Le *Dictionn. de l'Académie*.)

Ce dernier verbe est régulier, et on ne l'a mis ici que pour le faire distinguer de *repartir*.

RESSORTIR (*verbe neutre*).

Sortir après être rentré, ou sortir une seconde fois après être déjà sorti : ce verbe se conjugue comme *sentir* ou comme *sortir*, verbe neutre.

RESSORTIR, verbe neutre : être de la dépendance de quelque juridiction, se conjugue comme *finir*, verbe actif.

(Le *Dict. de l'Académie*. — Lévizac, page 29, t. II. — Féraud.)

SAILLIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe, dans le sens de *jaillir*, sortir avec impétuosité et par secousses, ne se dit que des choses liquides; il n'est d'usage qu'aux troisièmes personnes et à l'infinitif. Il se conjugue sur *finir* : il saillit; ils saillissent : « Son sang saillissait avec impétuosité. » — « On fait saillir l'eau à une très grande hauteur par la compression qu'on en fait dans les pompes. » (Restaut, Wailly et M. Laveaux.)

SAILLIR, verbe neutre, défectif et irrégulier, se dit, en terme d'architecture, d'un balcon, d'une corniche et autres ornements d'architecture qui débordent le nu du mur. En ce sens, il n'est également d'usage qu'aux troisièmes personnes de quelques temps et à l'infinitif : Il saille; ils saillent; il saillait; ils saillaient; il saillera, etc. : On fait SAILLIR les corniches corinthiennes plus que celles des autres ordres.

— Ce balcon saillera trop.

(Trévoux, Féraud, Wailly et l'Académie.)

SENTIR (*verbe actif, neutre et irrégulier*).

Je sens, tu sens, il sent; nous sentons, vous sentez, ils sentent. — Je sentais; nous sentions. — Je sentis; nous sentîmes. — Je sentirai; nous sentirons. — Je sentirais; nous sentirions. — Sens; sentons. — Que je sente; que nous sentions. — Que je sentisse; que nous sentissions. — Sentir; sentant; senti, etc.

(Le *Dict. de l'Académie*, Féraud, Lévizac.)

Quelques écrivains ont fait usage du passif être senti : « A parler en général, la religion doit être moins raisonnée que SENTIE. » (L'abbé Du Serre-Figon.) — « La cause du rire est une de ces choses plus senties que connues. » (Voltaire.)

Cette manière de parler, dit Féraud, est fort à la mode, mais c'est un néologisme. — Pourquoi donc cette forme ne découlerait-elle pas de l'actif? L'Académie admet cela est bien senti, c'est-à-dire, bien rendu, exprimé avec vérité, avec âme. A. L. Observez qu'on a dit autrefois SENTU au participe.

Les oiseaux qui tant se sont teus,

Pour l'hyver qu'ils ont tous senteus.

(Le *Roman de la Rose*.)

Conjuguez de même les verbes *ressentir*, *consentir*, *pressentir*.  
Voyez, pour *ressentir*, les *Remarques détachées*.

SERVIR (*verbe actif*).

Je sers, tu sers, il sert; nous servons, vous servez, ils servent. — Je servais; nous servions. — Je servis; nous servîmes. — Je servirai; nous servirons. — Je



servirais ; nous servirions. — Sers ; servons. — Que je serve ; que nous servions. — Que je servisse ; que nous servissions. — Servir ; servant ; servi, servie, etc.

(Le Dict. de l'Académie, Féraud et Demandre.)

Conjugez de même *desservir*. — *Asservir* est régulier.

(Voyez aux Remarques détachées, lettre R (rien), une observation sur l'expression *cela ne sert de rien, cela ne sert à rien*.)

**SORTIR** (*verbe actif et défectif*).

Dans le sens d'*obtenir, avoir*, ce verbe n'est d'usage qu'en terme de palais, à la troisième personne et à quelques-uns de ses temps : *Il sortit, ils sortissent. — Il sortissait. — Qu'il sortisse, etc., etc. — Sortissant. — Sorti, sortie*. Pour les temps composés, on fait usage de l'auxiliaire *avoir*, puisque ce verbe, dans cette signification, est verbe actif : *Ce jugement a sorti son plein et entier effet*.

**SORTIR** (*verbe neutre et irrégulier*).

Dans le sens de *passer du dedans en dehors*, il se conjugue dans ses temps simples comme *sentir*.

Je sors, tu sors, il sort ; nous sortons, vous sortez, ils sortent. — Je sortais. — Je sortis. — Je sortirai. — Je sortirais. — Sors. — Que je sorte. — Que je sortisse.

Quant à ses temps composés, voyez, page 474, les Remarques sur l'emploi des deux auxiliaires *avoir* et *être* avec le verbe *sortir*.

DORMIR, verbe neutre, se conjugue dans ses temps simples de même que le verbe neutre *sortir* ; mais, dans ses temps composés, on fait usage de l'auxiliaire *avoir*.

Les poètes font dormir les choses inanimées :

Le feu qui semble éteint dort souvent sous la cendre.

(Corneille, *Rodogune*, act. III, sc. 4.)

Les vents nous auraient-ils exaucés cette nuit ?

Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune.

(Racine, *Iphigénie*, acte 1, sc. 1.)

Guillot dormait profondément ;

Son chien dormait aussi, comme aussi sa musette.

(La Fontaine, liv. III, fable 3.)

Les guerriers amollis laissent dormir leurs lances.

(Delille, traduction de l'*Énéide*, liv. IV.)

Dormir se prend quelquefois substantivement : *Le dormir n'est pas sain après le repas*. — La Fontaine dit que le financier se plaignait

Que les soins de la Providence

N'eussent pas au marché fait vendre le dormir,

Comme le manger et le boire.

(Fable 144.)

Le substantif, dit Wailly, ne s'unit pas à des adjectifs et n'a point de pluriel. On ne dit point un grand dormir, de grands dormirs.

**SURGIR** (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe signifie *aborder*. On disait autrefois *SURGIR au port*.

A la fin du siècle dernier, Andry disait que ce verbe était du bel usage ; au commencement de celui-ci, La Touche remarquait qu'il ne se disait guère qu'au figuré et en vers ; et Féraud, grammairien plus moderne, est d'avis qu'il ne se dit au figuré, ni en prose, ni en vers, et que lors même qu'il était en usage, on ne le disait guère qu'à l'infinitif.

— *Surgir* est maintenant d'un fréquent usage, au figuré, dans le sens de *sortir, s'élever* ; et il est admis par l'Académie. A. L.

TRESSAILLIR, voyez *Assaillir*.

**TENIR** (*verbe actif et irrégulier*).

Je tiens, tu tiens, il tient ; nous tenons, vous tenez, ils tiennent. — Je tenais ; nous tenions. — Je tins ; nous tinmes. — Je tiendrai ; nous tiendrons. — Je tiendrais ; nous tiendrions. — Tiens ; tenons. — Que je tienne ; que nous tenions. — Que je tinsse ; que nous tinssions. — Tenir. — Tenant. — Tenu, tenue, etc.

(Le Dict. de l'Académie, Restaut, page 356, Féraud, Wailly.)

Voyez à l'emploi de la négative quand ce verbe demande *ne*.

Conjugez de même les verbes *s'abstenir, appartenir, détenir, entretenir, maintenir, obtenir, retenir* et *soutenir*, et ayez soin de doubler la lettre *n*, toutes les fois qu'elle doit être suivie d'un *e* muet ; dans le cas contraire, ne la doublez pas. Voyez page 512.

**VENIR** (*verbe neutre et irrégulier*).

Je viens, tu viens, il vient ; nous venons, vous venez, ils viennent. — Je venais ; nous venions. — Je vins ; nous vinmes. — Je viendrai ; nous viendrons. — Viens ; venons. — Que je vienne ; que nous venions. — Que je vinsse ; que nous vinssions. — Venir ; venant ; venu, venue, etc.

(Wailly, Restaut, page 337 ; le Dict. de l'Académie, etc.)

*Venir* se conjugue, comme on le voit, de même que *tenir*, et la règle que nous avons donnée (page 512) pour le doublement de la lettre *n* lui est applicable ; mais ce verbe, dans ses temps composés, prend l'auxiliaire *être*.

Joint au pronom *se* et au mot *en*, il se dit avec élégance devant un infinitif :

Un jour, au dévot personnage

Des députés du peuple rat

S'en vinrent demander quelque aumône légère.

(La Fontaine, fable 127, le Rat qui s'est retiré du monde.)

On trouve dans le *Roman de la Rose* : *je tenis, je tenirai ; je venis, je venirai, pour je tiens, je tiendrai ; je viens, je viendrai*.



A *venir* est une façon de parler dont on se sert pour dire, qui doit venir, qui doit arriver : *les siècles A VENIR, les temps A VENIR.* (L'Académie et Trévoux.)

Le sénat demanda ce qu'avait dit cet homme,  
Pour servir de modèle aux parleurs à *venir.* (La Fontaine, fable 211.)

Le corbeau sert pour le présage ;  
La corneille avertit des malheurs à *venir.* (Le même, fable 39.)

« Dieu permet que les méchants prospèrent, c'est une preuve d'une vie à *venir.* »  
Dans cette phrase de M. Necker : « des avantages incertains, *avenirs,* » il y a deux fautes ; il faut retrancher le *s*, et écrire à *venir* en deux mots.

Les verbes *avenir, circonvenir, convenir, devenir, disconvenir, intervenir, parvenir, prévenir, ressouvenir, redevenir, se souvenir* et *subvenir* suivent la même conjugaison.

AVENIR, verbe neutre et défectif, ne s'emploie qu'aux troisièmes personnes du singulier et au présent de l'infinitif ; encore est-ce dans le style marotique. Il *avint, il aviendra, qu'il avienne, il avint que.* — Quelques-uns disent *advenir,*

L'Académie dit : *Je me résous à tout ce qu'il peut en avenir ;* et Racine dit dans *Mithridate* (act. I, sc. 1) :

..... Quelque malheur qu'il en puisse *avenir.*

Mais, selon Voltaire, *qu'il en puisse avenir* est une expression qui, peu digne de la haute poésie, du temps de Racine, serait à peine aujourd'hui française.

CIRCONVENIR, verbe actif, PRÉVENIR, verbe actif ; et SUBVENIR, verbe neutre, prennent *avoir* ; et, lorsque CONVENIR signifie *être propre, être sortable,* il se conjugue aussi avec cet auxiliaire.

Le verbe REDEVENIR, ainsi que DEVENIR, ne régit que les noms ; il ne gouverne ni les verbes, ni les adverbes, ni les prépositions. Ainsi cette phrase : « La Terre-  
« Sainte *redevint* sous la domination de ses anciens maîtres, » renferme une faute ; il fallait dire, *rentra sous,* etc.

Voyez, pag. 464 et suivantes, des remarques sur l'emploi des auxiliaires *avoir* et *être.*

Voyez à l'adverbe (usage de la négative) *s'il faut,* avec le verbe *disconvenir,* que le verbe de la phrase subordonnée ait la négative. — Voyez aussi les *Remarques détachées,* lettre S, pour la différence qu'il y a entre *se souvenir* et *se ressouvenir.*

#### VÊTIR (verbe actif et défectif).

Ce verbe signifie *habiller quelqu'un, lui donner des habits.* Je *vêts, tu vêts, il vêt ; nous vêtions, vous vêtez, ils vêtent.* — Je *vétais.* — Je *vêtis.* — Je *vêtirai.* — Je *vêtirais.* — *Vêts ; vêtez.* — Que je *vête.* — Que je *vêtisse.* — *Vêtir ; vêtant, vêtu, vêtue.*

(Wailly, page 84, Restaut, page 337, Lévizac, Férand, Demandre, Caminade, Trévoux, le Dict. de l'Académie et celui de Gattel ; Lemare, page 408), et Laveaux dans son *Diction. des difficultés.*)

A chacun des temps de ce verbe, on met un accent circonflexe sur l'*e.* — Le présent de l'indicatif n'est guère usité, et si l'on s'en sert, il faut prendre garde que l'on

dit *il vêt* à la troisième personne du singulier, et à la même personne du pluriel *ils vêtent ;* ainsi ne dites pas avec Voltaire : « Dieu leur a refusé le cocotier qui om-  
« brage, loge, *vétit,* nourrit, abreuve les enfants de Brama. » — Avec Buffon : « Le poil du chameau, qui se renouvelle tous les ans par une mue complète, sert  
« aux Arabes à faire des étoffes dont ils se *vêtissent* et se meublent. » — Avec l'élille (le *Paradis perdu*, liv. VII) :

De leurs molles toisons les brebis *se vêtissent.*

*Vêtir* s'emploie plus ordinairement avec les pronoms personnels, et alors il signifie *s'habiller, prendre son habillement sur soi.* En ce sens il se conjugue, dans ses temps simples, comme le verbe actif *vêtir ;* mais, dans ses temps composés, on fait, de même qu'avec tous les autres verbes pronominaux, usage du verbe *être :* *Je me vêts, nous nous vêtions.* — *Je me suis vêtu* ou *vétue ; nous nous sommes vêtus* ou *vêtues.* (Le Dict. de l'Académie.)

Conjuguez de même les verbes *dévêtir, revêtir,* et observez que *se dévêtir* n'est guère en usage que pour signifier se dégarnir d'habits : *il ne faut pas SE DÉVÊTIR trop tôt.*

### § III.

#### VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS DE LA TROISIÈME CONJUGAISON.

##### AVOIR (verbe actif et auxiliaire).

Ce verbe est un des plus irréguliers ; nous en avons donné la conjugaison, page 457.

##### APPAROIR (verbe neutre et défectif).

Ce verbe n'est d'usage qu'à l'infinitif avec le verbe *faire,* « il a *fait apparoir* de  
« son bon droit, » et à la troisième personne singulière de l'indicatif, où il ne s'emploie qu'unipersonnellement, et où il fait *il appert.*

(Le Dict. de l'Académie, Féraud et Gattel.)

*Apparoir* ne se dit qu'au palais ; cependant La Bruyère (chap. VII) a dit : *ne faire qu'apparoir dans sa maison.* *Apparaître* était le mot propre.

##### ASSEOIR (verbe actif).

Au propre, *asseoir* se conjugue le plus ordinairement avec deux pronoms personnels.

Je *m'assieds, tu t'assieds, il s'assied ; nous nous asseyons, vous vous asseyez, ils s'assient.* — Je *m'asseiais ; nous nous asseyions.* — Je *m'assis ; nous nous assimes.* — Je *m'assiérai* ou je *m'asseierai ; nous nous assiérons* ou nous nous *asseierons.* — Je *m'assiérais* ou je *m'asseierais ; nous nous assiérions* ou nous nous *asseierions.* — *Assieds-toi ; asseyons-nous.* — Que je *m'asseie ; que nous nous asseyions.* — Que je *m'assisse ; que nous nous assissions.* — *S'asseoir.* — *S'asseyant.* — *Assis, assise.*



Il n'y a point de verbe qui ait éprouvé tant de variations dans sa conjugaison; mais enfin l'Académie (*Dict.*, édit. de 1762 et de 1798), Wailly (page 86 de sa *Gramm.*), Restaut (pages 248 et 252), Gattel, Lévizac (page 34, t. II), Sicard (page 354, t. I), la plupart des Grammairiens modernes, et enfin l'usage ont décidé qu'il se conjuguerait suivant le modèle que nous indiquons.

— On conjugue aussi quelquefois ce verbe de la manière suivante : *J'assois. tu assois, il assoit, nous assoyons, vous assoyez, ils assoient. J'assoiais. J'assoierai. J'assoierais. Assois, assoyez. Que j'assoie. Assoyant.*

(Acad., édit. de 1835.)

Conjuguez de même le verbe *rasseoir*.

#### CHOIR (verbe neutre, irrégulier et défectif).

*Tomber, être porté de haut en bas par son propre poids, ou par une impulsion qu'on a reçue.* Ce verbe n'est pas beaucoup en usage; on l'emploie quelque fois à l'infinitif, et il peut également être pris au propre et au figuré; alors c'est, surtout en poésie, un terme très expressif, mais il faut qu'il soit bien amené.

(L'Académie, Féraud, Demandre, Wailly, etc.)

Tout va choir en ma main, ou tomber en la vôtre.

(P. Corneille, *Rodogue*, acte I, sc. 5.)

Mais plus dans un haut rang la faveur vous a mis,  
Plus la crainte de choir vous doit rendre soumis.

(Th. Corneille, *le Comte d'Essex*, acte I, sc. 2.)

Ainsi qu'on voit, sous cent mains diligentes,  
Choir les épis des moissons jaunissantes.

(Voltaire.)

On fait usage aussi du participe *chu, chue*, mais plutôt en vers qu'en prose, et plus dans le style badin et familier que dans le style sérieux et élevé.

Au lieu du féminin *chue*, on disait anciennement *chute*, ce qui ne s'est conservé que dans ces façons de parler proverbiales, *chercher chape-chute, trouver chape-chute*, qui veut dire chercher ou trouver une aventure avantageuse, ou quelquefois mauvaise. « Je lui dis que ce n'est point là la vie d'un honnête homme, qu'il « trouvera quelque *chape-chute*, et qu'à force de s'exposer, il aura son fait. »

(Madame de Sévigné.)

On a dit autrefois *chaer, chair, chaoir*, ensuite *cheoir*. Roubaud est d'avis qu'à raison de l'étymologie, on devrait continuer d'écrire ce mot avec un *e*; Trévoux et Caminade suivent cette orthographe; mais l'Académie, Féraud, Wailly, Girard, Domergue, etc., etc., écrivent *choir* sans *e*.

#### COMPAROIR (verbe neutre et irrégulier).

Ce verbe a le même sens que *comparaitre*; mais *comparoïr* ne se dit qu'au palais et dans ces phrases : *assignation à comparoïr, ou être assigné à comparoïr*. Il n'a point d'autre temps.

Le Gendre qui a dit : « Les Platéens ajournèrent les Lacédémoniens à *comparoïr* devant les Amphictyons, » aurait donc mieux observé le style de l'histoire s'il eût dit, *citèrent les Lacédémoniens*.

#### CONDOULOIR (SE) (verbe réciproque et irrégulier).

Ce verbe, qui signifie prendre part à la douleur de quelqu'un, ne se dit qu'à l'infinitif, et il est vieux. (L'Académie, Vaugelas, Féraud et Gattel.)

#### DÉCHOIR (verbe neutre, irrégulier et défectif).

Je déchois, tu déchois, il déchoit; nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient. — Je déchoyais; nous déchoyions. — Je déchus; nous déchûmes. — Je décherrai; nous décherrons. — Je décherrais; nous décherrions. — Déchois; déchoyons. — Que je déchoie; que nous déchoyions. — Que je déchusse; que nous déchussions. — Déchoir. *Point de participe présent.* Déchu, déchue

*Déchoir*, dans ses temps composés, prend tantôt l'auxiliaire *être*, et tantôt l'auxiliaire *avoir*, selon le sens qu'on y attache. — « Ils sont *déchus* de leurs privilèges. » (L'Académie.) — « Depuis ce moment il a *déchu* de jour en jour. » — Voyez page 471. (L'Académie.)

Au futur et au conditionnel, on dit : *Je décherrai, je décherrais, et non pas je décheroirai, je décheroirais.* (L'Académie, Wailly, Restaut, etc., etc.)

Roubaud et Trévoux écrivent *décheoir* avec un *e*; mais les autorités qui écrivent *choir* sans *e* suivent la même orthographe pour *déchoir*.

Boileau a dit et écrit (Épître VI) :

Du rang où notre esprit une fois s'est fait voir,  
Sans un fâcheux éclat nous ne saurions *déchoir*.

Et La Fontaine (liv. VII, fab. 5) :

L'âge la fit *déchoir*; adieu tous les amants.

#### ÉCHOIR (verbe neutre, défectif et irrégulier).

Ce verbe, qui ne se dit que des choses, n'est guère d'usage, au présent de l'indicatif, qu'à la troisième personne du singulier : *il échoit*, qu'on prononce et qu'on écrit quelquefois, *il échet*; au prétérit *j'échus*; au futur et au conditionnel *j'écherrai, j'écherrais*; à l'imparfait du subjonctif *que j'échusse*; au participe présent *échéant*; et au participe passé *échu, échue*. (L'Académie.)

Mais plusieurs Grammairiens sont d'avis qu'en général *échoir* n'est bien employé qu'à la troisième personne du singulier et à celle du pluriel : *il échoit, ou il échet; ils échoient, ou ils échéent, etc.*, et ils n'admettent point de premières personnes; ainsi ils blâment *j'échus, j'écherrai, que j'échusse, nous échâmes, etc.*

— Pourquoi donc ce mot ne pourrait-il pas se dire des personnes? Un esclave dira : *je vous échus en partage*. Et cette locution est correcte. A. L.

(Voy., p. 470, de quel auxiliaire est accompagné le participe de ce verbe.)

#### FALLOIR (verbe unipersonnel, défectif et irrégulier).

Il faut. — Il fallait. — Il fallut. — Il eut fallu. — Il avait fallu. — Il faudra. — Il aura fallu. — Il faudrait. — Il aurait ou il eût fallu. — *Point d'impératif.* —



Qu'il faille. — Qu'il fallût. — Qu'il ait fallu. — Qu'il eût fallu. — Falloir. — Ayant fallu.

Voyez aux Observations sur les adverbés, et au mot *beaucoup*, dans quel cas il faut dire, *il s'en faut beaucoup*, *il s'en faut de beaucoup*. Voyez aussi au mot *ne* dans quel cas il faut employer cette négative avec *il s'en faut*.

MESSEOIR (*verbe neutre*).

Se conjugue sur *seoir*.

MOUVOIR (*verbe actif*).

Je meus, tu meus, il meut; nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent. — Je mouvais; nous mouvions. — Je mus; nous mûmes. — Je mouvrai; nous mouvrons. — Je mouvrais; nous mouvriens. — Meus; mouvons. — Que je meuve; que nous mouvions. — Que je musse; que nous mussons. — Mouvoir. — Mu, mue.

Plusieurs de ces temps ne sont en usage que dans le style didactique: « On ne saurait expliquer comment l'âme, étant purement spirituelle, peut *mouvoir* le corps. » Hors de l'infinitif, on est si peu accoutumé aux modes et aux temps de ce verbe, que quand on les rencontre, on y trouve un air sauvage, comme dans cette phrase de Bossuet: « Les premières affaires qui se *murent* dans l'Église. » Avec le pronom personnel *se*, le présent de l'indicatif fait assez bien: « Les cartésiens, pour rendre raison du mouvement, disent qu'un corps qui se *meut* en » pousse un autre, etc. » (Féraud.)

*Émouvoir*, *s'éouvoir* et *promouvoir* se conjuguent sur *mouvoir*. *Émouvoir* et *s'éouvoir* ne se disent guère qu'à l'infinitif, au présent de l'indicatif, au subjonctif et aux temps composés, et *promouvoir* à l'infinitif et aux temps composés.

Regnard a dit, dans le *Légataire universel* (act. II, sc. 6):

Ei je vais lui dicter une lettre, d'un style  
Qui de madame Argante *émouvra* la bile (371).

*Émouvra*, comme le fait observer Wailly, est un barbarisme; on doit dire *émouvra* sans *e* après le *v*, comme on dit *mouvra*.

DÉMOUVOIR, dont on fait usage en terme de palais, pour signifier faire que quelqu'un se désiste d'une prétention, qu'il y renonce, n'est guère d'usage qu'à l'infinitif.

(L'Académie.)

PLEUVOIR (*verbe unipersonnel et défectif*).

Il pleut; il pleuvait; il plut; il pleuvra; il pleuvrait; qu'il pleuve; qu'il plût. — Plu, pleuvant.

(Le *Dictionnaire de l'Académie*. — Regnier-Desmarais, page 431. — Wailly, page 87. — Féraud.)

(371) Dans les dernières éditions on lit *échauffer*

Ce verbe n'a point d'impératif, car il n'y a que Dieu qui puisse commander au temps. Le participe passé n'a point de féminin.

*Plevoir* se dit au figuré des choses spirituelles et morales: « Dieu fait *plevoir* des grâces sur ses élus. » (Trévoux.) — « Il *pleut* ici de l'ennui à verse. » (Ménage.) — « Il *pleut* par tout pays de ces sortes d'injures. » (La Bruyère.)

Que de biens, que d'honneurs sur toi s'en vont *plevoir*!

(Boileau, sat. VIII.)

POURVOIR (*verbe neutre*).

Je pourvois, tu pourvois, il pourvoit; nous pourvoyons, vous pourvoyez, ils pourvoient. — Je pourvoyais, nous pourvoyions. — Je pourvus; nous pourvûmes. — Je pourvoirai; nous pourvoirons. — Je pourvoirais; nous pourvoirions. — Pourvois, pourvoyons. — Que je pourvoie; que nous pourvoyions. — Que je pourvusse; que nous pourvussions. — Pourvoir; pourvoyant; pourvu, pourvue.

On suit, pour ce verbe, la même orthographe que celle qui est d'usage pour le verbe *voir*; on en excepte le prétérit défini, le futur, le conditionnel et l'imparfait du subjonctif.

(L'Académie, Restaut, Wailly et les Grammairiens modernes.)

— Ce verbe se prend aussi dans le sens actif: *pourvoir une place de vivres; pourvoir quelqu'un d'un bénéfice; se pourvoir de livres*, etc. A. L.

POUVOIR (*verbe actif, défectif et irrégulier*).

Je puis ou je peux, tu peux, il peut; nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent. — Je pouvais; nous pouvions. — Je pus, nous pûmes. — Je pourrai; nous pourrons. — Je pourrais; nous pourrions. — *Point d'impératif*. — Que je puisse; que nous puissions. — Que je pusse; que nous pussions. — Pouvoir; pouvant; pu. *Point de féminin*.

Ce verbe a beaucoup d'irrégularités. Le futur *je pourrai* s'écrit avec deux *r*, et l'on n'en prononce qu'un.

(Le *Dictionnaire de l'Académie* et celui de Trévoux. — Restaut, page 339. — Wailly, page 87.)

La poésie et la conversation souffrent *je peux*; cependant *je puis* est beaucoup plus usité, et doit d'autant plus être préféré, qu'à l'interrogatif on dit toujours *puis-je?*

Par quel gage éclatant et digne d'un grand roi  
*Puis-je* récompenser le mérite et la foi?

(Racine, *Esther*, acte II, sc. 5.)

Il est d'ailleurs le seul en usage dans les écrits des bons auteurs français.

L'univers m'embarrasse, et je ne *puis* songer  
Que cette horloge existe, et n'ait point d'horloger.

(Voltaire, *les Cabales*.)

..... Enfin *je puis* parler en liberté;  
*Je puis* dans tout son jour mettre la vérité.

(Racine, *Athalie*, acte II, sc. 6.)

..... C'est mon plaisir: je me veux satisfaire;  
Je ne *puis* bien parler, et ne saurais me taire.

(Boileau, satire VII.)